

Préambule.

La présente note répond à l'obligation de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Cette note de présentation synthétique du **Budget Primitif (BP)** 2023 de la commune de GAZERAN, doit permettre à tout citoyen d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif se doit de respecter les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'équilibre et d'antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel et doit être voté avant le 15 avril de l'année de référence, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante. Il doit être transmis au représentant de l'état sous 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période courant du 01 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il trace pour l'année, l'ensemble des recettes et des dépenses prévues.

Retour sur l'année 2022, ses évènements marquants.

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2022, dès février une guerre de terrain opposait l'Ukraine et la Russie. En avril le Président de la République était reconduit dans ses fonctions et en juin les électeurs désignaient leurs représentants à l'Assemblée Nationale. A l'issue de cette élection, aucun groupe parlementaire n'obtenait la majorité des sièges. Au quotidien l'approvisionnement de quelques produits alimentaires faisait défaut, les tensions continuaient sur les matériels électro-nergiques et matières premières, l'inflation gagnait tous les produits, le prix de l'Energie flambait.

Dans ce contexte, ménages, entreprises, collectivités ont affronté tant bien que mal cette inflation galopante. L'Etat a mis en place des dispositifs destinés à compenser l'impact de cette dérive des prix.

A titre d'exemples, la commune de Gazeran a dû faire face à une augmentation du prix de l'électricité de 19% entre janvier et novembre 2022, le prix du litre de fioul a quant à lui presque doublé durant cette même période.

Commentaires sur la réalisation budgétaire 2022.

Recettes de Fonctionnement : Le taux de réalisation total ressort à 103.16%, son montant à 1 936 065,65€. Le prélèvement sur les droits de mutation des biens, reversé aux communes a atteint en 2022 un niveau exceptionnel. Les services périscolaires sont de plus en plus fréquentés, ils contribuent à la réalisation du résultat général.

Dépenses de Fonctionnement : Le taux de réalisation du budget ressort à 61.05%. La comparaison des dépenses réelles, montre une augmentation 2021/2022 contenue à 1.173%. A noter, les charges et frais assimilés de personnels en baisse de 0,1%.

Investissement Dépenses et Recettes : Année de publication d'appels d'offre des marchés de travaux d'agrandissement de l'école. Les réseaux sont enfouis rue de la Gare, rue de l'Eglise et rue du Haut de Gazeran.

Les perspectives 2023.

Au premier trimestre le conflit Ukraine/Russie envenime toujours les relations internationales, en France des mouvements sociaux agitent le pays, les difficultés financières des ménages ne sont plus marginales mais deviennent réalité. L'inflation bien que moins importante qu'en 2022 cours toujours.

Ce climat morose ne doit pas nous faire oublier que notre commune de Gazeran se développe, notamment dans le secteur de la gare et qu'elle figure parmi les 500 premières communes « ou il fait bon vivre ».

En corrélation à ce développement, le nombre d'habitants augmente. La construction de classes et d'un restaurant scolaire marqueront l'année 2023, la livraison de 10 logements sociaux chemin de la Garenne est attendue en fin d'année.

Budget Primitif 2023.

Il convient de préciser à ce stade de la note, que les propos et les valeurs avancés relèvent de projections issues d'observations et autres éléments connus ou à venir au jour de la rédaction. Aussi réalistes qu'elles soient, ces prévisions restent des prévisions soumises aux aléas de l'évolution de la réglementation, de décisions ou d'évènements extérieurs ainsi qu'à celles du Conseil Municipal.

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement comme son nom l'indique, réunit les recettes et les dépenses sans lesquelles la commune ne peut exercer toutes les missions du quotidien.

- Les recettes de fonctionnement sont composées de :

Gestion des Services décomposée comme suit :

Art 013 : Atténuation des charges. Elles identifient les remboursements dus à la commune (remboursement de salaires...).

Art 070 : Produits des services, du domaine et ventes... Ce sont, les participations aux services rendus (garderie, restaurant scolaire...).

Art 073 : Impôts et taxes (taxes, d'habitation, foncières, sur l'électricité, les droits de mutation

Art 074 : Dotations de l'état (Dotation Globale de Fonctionnement et participations aux frais engagés par la commune, la récupération partielle de la TVA...).

Art 075 : Autres produits de gestion courante. (Les recettes proviennent essentiellement de la location des biens communaux).

Gestion des Opérations réelles : ajoute à la Gestion des Services les produits financiers (**Art 076**), les produits exceptionnels.

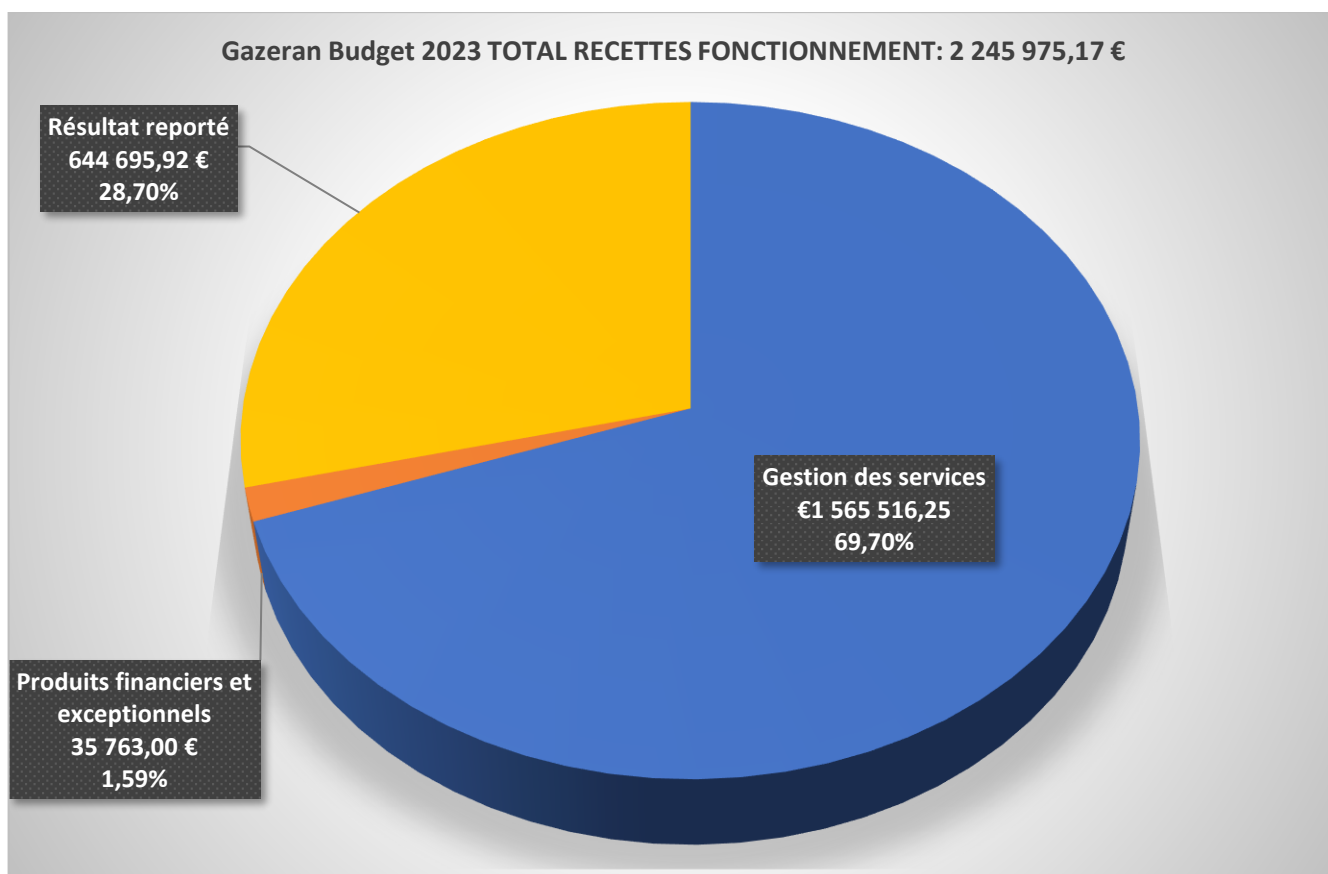
Art 077 : Produits exceptionnels. Y sont inscrits notamment les remboursement liés aux sinistres.) et les reprises sur provision.

Art 078 : Reprises sur provisions.

Tous les articles ci-dessus composent les « Opérations réelles » de la section des recettes du budget .

Art 002 : Le Résultat reporté, issu du compte administratif, il fortifie les recettes et représente l'antériorité budgétaire.

Le budget prévisionnel des recettes de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :



Détail des recettes par articles

GAZERAN 2023: Recettes de Fonctionnement par Sections. Total Recette : 2 245 975,17 €				
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Gestion des Services	Contribution Recette totale
013	Atténuation de charges	25 000,00	1,60%	1,11%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	169 908,00	10,85%	7,56%
73	Impôts et taxes	1 303 458,00	83,26%	58,04%
74	Dotations et participations	23 184,25	1,48%	1,03%
75	Autres produits de gestion courante	43 966,00	2,81%	1,96%
	TOTAL GESTION DES SERVICES	1 565 516,25	100,00%	69,70%
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations Réelles	Contribution Recette totale
76	Produits financiers	0,00	0,00%	0,00%
77	Produits exceptionnels	35 763,00	2,23%	1,59%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00%	0,00%
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 601 279,25	2,23%	71,30%

Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations d'Ordre	Contribution Recette totale
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00%	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00	0,00%	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00%	0,00%
Art.	Libellé	Proposit° BP	Résultat Reporté	Contribution Recette totale
002	Résultat reporté	644 695,92	100,00%	28,70%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 245 975,17		100,00%

Commentaires :

La section « Gestion des Services » devraient représenter près de 70% des recettes communales, de fonctionnement, cette année contre 64,04 % en 2022.

Les produits ventes et services s'annoncent à la hausse grâce à la fréquentation accrue des services périscolaires (environ 40 000€).

Les impôts et taxes constituent plus de 58% des recettes totales de fonctionnement. Cette augmentation de recette en valeur, renvoie à deux augmentations. L'une liée à la majorations des bases d'impositions décidées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (7.1%). L'autre à la décision du Conseil Municipal de relever les taux des taxes locales de 21,95% à 23,17% sur le foncier bâti, de 40,43% à 42,68% sur le foncier non bâti et de 6,44% à 6,80% pour la taxe d'habitation. Cette dernière augmentation de la fiscalité locale génère une recette supplémentaire de 45 560€.

La recette perçue sur les taxes de transactions de biens immobiliers est estimée à la valeur de 100 000€. Les autres recettes fiscales sont prévues sans augmentations.

Les **recettes de dotation** : en 2023 l'aide de l'Etat au fonctionnement des services communaux atteint...300€. La récupération partielle de la TVA et la compensation des recettes de taxes foncières constituent l'essentiel de la recette, en baisse de 5000€.

Parmi les produits financiers, les remboursements d'assurances sur sinistres (**produits exceptionnels**) sont inscrits en valeur à 37763€.

En 2023, les recettes prévisibles de la section « Recettes de fonctionnement » sont en augmentation de 20%.

Enfin, le **Résultat reporté**, abonde la section à 644 695.92€, il atteint 28.53% de la recette totale de la section de fonctionnement en 2023.

Les recettes prévisibles totales de fonctionnement sont inscrites au montant de 2 245 975.17€.

- Les dépenses de fonctionnement

La structure de cette section reprend celle de la section des recettes de fonctionnement.

Gestion des Services : décomposée comme suit :

Art 011 : Dépenses à caractère général : Elles assurent l'entretien du patrimoine immobilier et routier communal, les consommations (eau, électricité, combustibles...), les contrats (assurances, maintenance), les achats alimentaires (repas du restaurant scolaire), les taxes, les formations et services rendus...

Art 012 : Les salaires des personnels, les charges et frais assimilés.

Art 014 : Atténuation de produits : contribution communale au fond de péréquation des ressources intercommunales et de solidarité des communes d'Ile de France.

Art 65 : Charges de gestion courante : elles comprennent : Les indemnités des élus, les participations communales aux frais des services de secours et d'incendie des Yvelines, au fonctionnement du CCAS, de la caisse des écoles et à l'aide financière apportée aux associations....

Gestion des Opérations réelles :

Art 66 : Cet article rassemble essentiellement les intérêts des dettes contractées.

Art 67 : Représente les charges exceptionnelles.

Art 68 : Dotation aux provisions. Sont incluses à cet article, les provisions aux dépréciations des actifs circulants (Impayés en cours de recouvrement).

Art 22 : Dépenses imprévues.

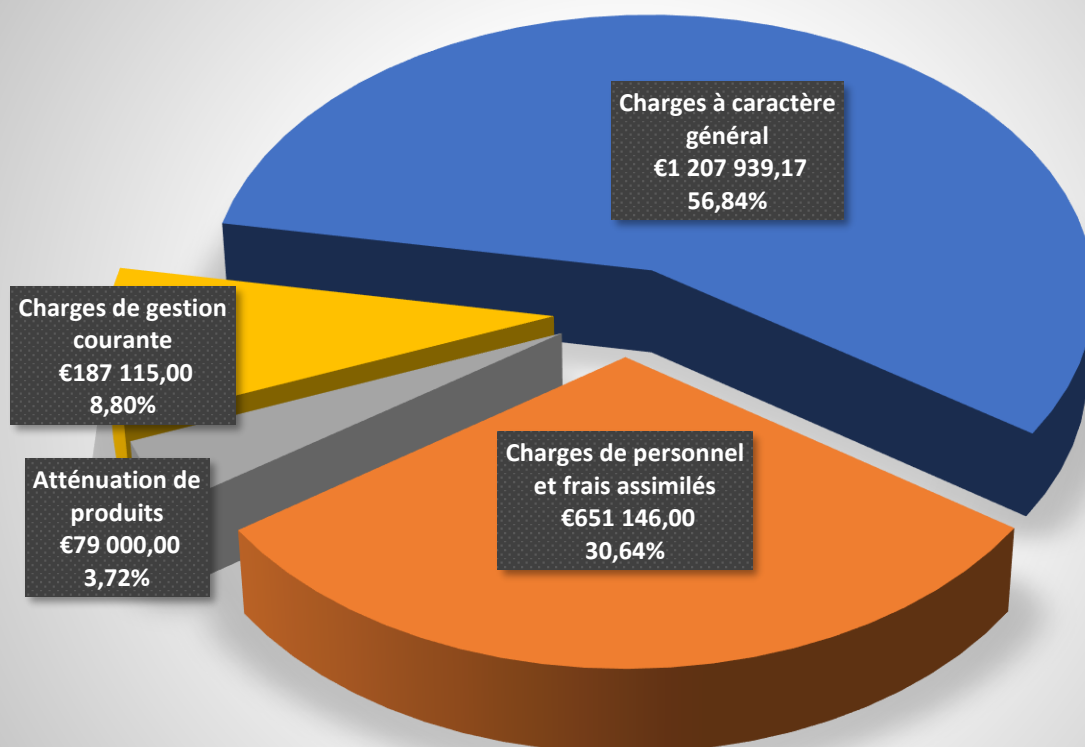
Tous les articles ci-dessus composent les « Opérations réelles » de la section des dépenses du budget.

les Opérations d'Ordre Prélevées

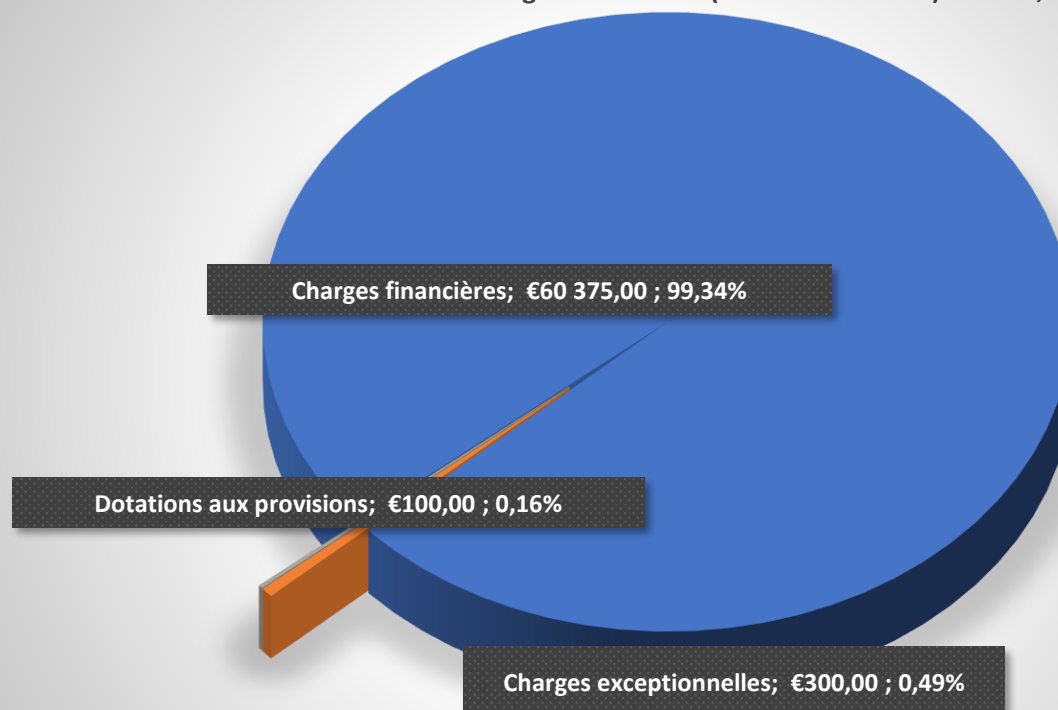
Art 023 : Montant transférer à la section d'investissement.

Le budget prévisionnel des dépenses de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :

Gazeran 2023. Fonctionnement. Dépenses: Total Gestion des Services: 2 125 200,17 €



Gazeran 2023. Total des charges financières (Art. 66 67 68 022): 60 775,00 €



Détail des dépenses par articles.

GAZERAN 2023: Dépenses de Fonctionnement par Sections. Total Dépenses : 2 245 975,17 €				
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Gestion des Services	Contribution aux dépenses réelles 2023
011	Charges à caractère général	1 207 939,17 €	56,84%	55,26%
012	Charges de personnel et frais assimilés	651 146,00 €	30,64%	29,79%
014	Atténuation de produits	79 000,00 €	3,72%	3,61%
65	Charges de gestion courante	187 115,00 €	8,80%	8,56%
	GESTION DES SERVICES	2 125 200,17 €	100,00%	97,22%
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations réelles	Contribution aux dépenses réelles 2023
66	Charges financières	60 375,00 €	99,34%	2,76%
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,49%	0,01%
68	Dotations aux provisions	100,00 €	0,16%	0,00%
022	Dépenses imprévues	- €	0,00%	0,00%
	Total des charges financières (Art. 66 67 68 022) Gazeran 2023. Total des charges financières (Art. 66 67 68 022): 60 775,00 €	60 775,00 €	100,00%	2,78%
	OPERATIONS REELLES	2 185 975,17 €	100,00%	100,00%
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Opération d'ordre prélevées	Contribution à la dépense totale 2023
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	2,67%	2,67%
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	0,00%	0,00%
	OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES	60 000,00 €	2,67%	2,67%
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part des Opération d'ordre	Contribution à la dépense totale 2023
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	- €	0,00%	0,00%
	OPERATIONS D'ORDRE	- €	0,00%	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	60 000,00 €	2,67%	2,67%
002	Résultat reporté	- €	0,00%	0,00%
0	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 245 975,17 €	100,00%	100,00%

Commentaires :

Les charges à caractère général. Les prix de tous les produits composant ce chapitre (Energie, alimentaire, matériaux...) sont inflationnistes. Les dépenses sont donc estimées en hausse.

Les charges de personnels et frais assimilés. La population de Gazeran augmente. En corolaire, l'activité administrative, le nombre d'enfants scolarisés sont en forte progression. Cela impose de renforcer en nombres nos personnels. Le budget de ce chapitre, chiffré à 651 146€ permet de répondre à ces besoins, aux attentes de nos concitoyens et de satisfaire à nos obligations. Il représente 30,45% de la dépense des opérations réelles du budget.

Les atténuations de produits. La contribution communale aux différents fonds de péréquation et de solidarité ne devrait pas évoluer cette année, elle représente 3,69% des opérations réelles.

Les frais de gestion courantes. Dépenses stables en prévision.

Les charges financières. L'emprunt contracté en 2022 produit ses effets en année pleine cette année. Les intérêts sont supportables par le budget communal, même si nous devons actionner partiellement ou totalement jusqu'en 2025 le prêt relais souscrit de 1 700 000€. Les remboursements atteindraient alors 2,74% de la dépense réelle de fonctionnement.

Enfin le virement de 60000€ à la section d'investissement complète cette section.

La dépense totale prévues de la section fonctionnement s'élève à : 2 245 975.17€.

Recettes et Dépenses de la section de Fonctionnement sont équilibrées à 2 245 975.17€.

Section d'Investissement

Cette section d'investissement prépare l'avenir, propose les projets de l'année, à moyen ou long terme. Elle mobilise les ressources de financement disponibles ou accessibles. : L'autofinancement, les dotations, l'emprunt et les subventions.

- Les recettes d'investissement

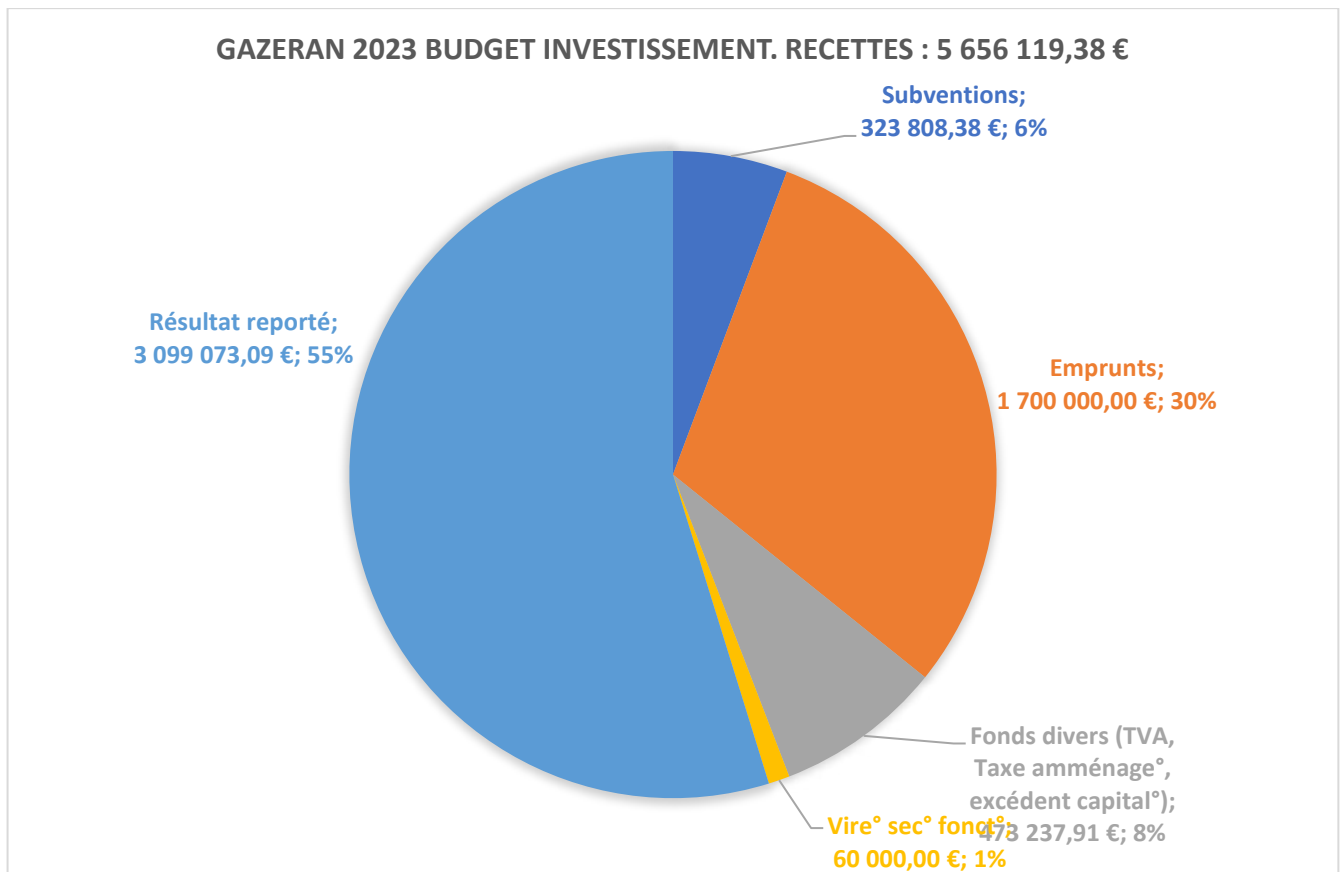
Les subventions : les financeurs de projets communaux sont principalement le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour la strate communale à laquelle nous appartenons. (Commune de moins de 2000 habitants).

L'emprunt : La Commune peut recourir à ce mode de financement afin d'acquérir, de construire, d'agrandir ou de modifier un bien (immobilier, routier...).

Les dotations, fonds divers et réserve : Ces dotations correspondent à des recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement). Le fond de compensation de la TVA abonde cette section ainsi que l'excédent de fond capitalisé (report entre sections).

L'autofinancement. Mesuré en section de fonctionnement par différence de recettes totales et des dépenses totales, il permet par transfert entre sections de financer les investissements.

Le budget prévisionnel des recettes de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :



Commentaires :

Le résultat reporté de 2022 représente plus de 50% de la recette.

L'emprunt relais souscrit de 1 700 000€ sert de ressource tampon en attente du versement des subventions. Il est destiné à régler les « points de situation » du chantier de construction des classes et du restaurant scolaire.

Les revenus de la taxe d'aménagement contribuent pour environ 300 000€ aux fonds divers.

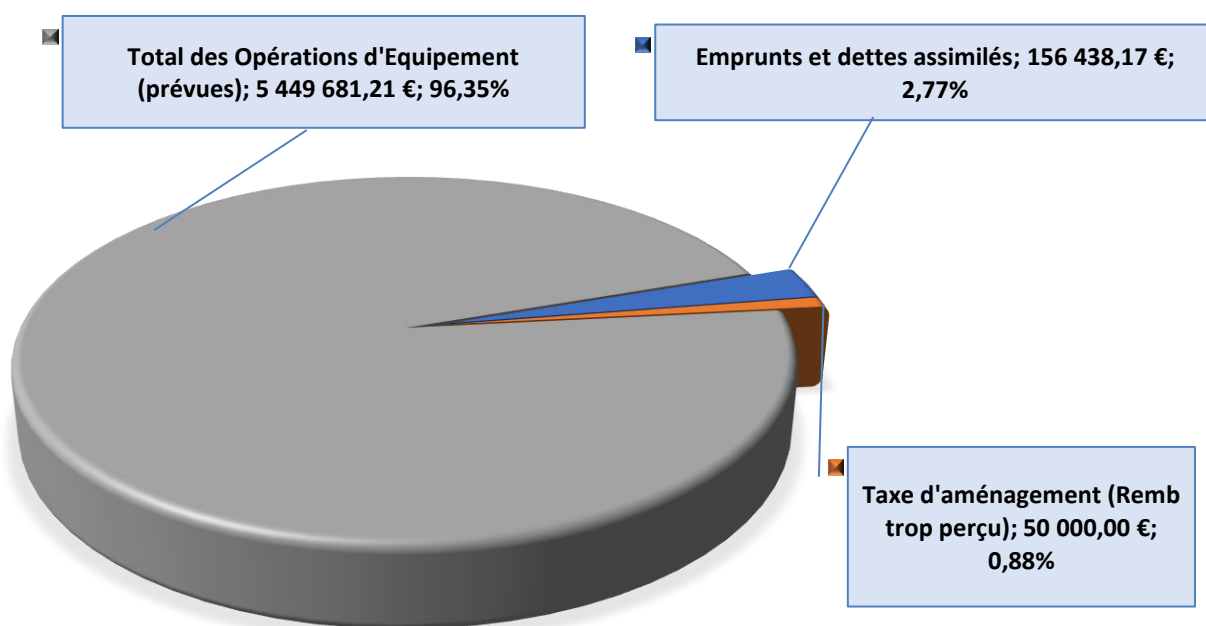
Le versement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente l'excédent disponible de la section de fonctionnement.

- Les dépenses d'investissement

Elles sont composées du remboursement de la dette et de trop perçus ainsi que du financement des projets adoptés par le Conseil Municipal.

Le budget prévisionnel des dépenses de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :

GAZERAN 2023 BUDGET INVESTISSEMENT. DEPENSES : 5 656 119,38 €



Détail des opérations d'équipement

BUDGET PRIMITIF / SECTION INVESTISSEMENT - 2023			
OE 1322	Total des Opérations d'Équipement (prévues)	5 449 681,21	
251	Acquisition terrain Badelins 2	79 200,00	1,45%
252	Mission architecte Ecole	138 200,65	2,54%
253	Réalisation travaux Ecole (future)	3 761 759,12	69,03%
257	Modification PLU	8 000,00	0,15%
261	Acquisition de terrain pour équipement sportif	96 900,00	1,78%
267	Acquisition terrain succession GAZEAU	3 606,00	0,07%
273	Corbeilles de propreté	4 579,20	0,08%
287	Equipements nouvelles classes et restaurant scolaire	137 986,50	2,53%
288	Eclairage sente du château	10 733,48	0,20%
292	Barnum et décorations extérieures	4 478,00	0,08%
294	Arceaux vélos	3 324,00	0,06%
295	Plantation de haies et nichoirs	8 418,00	0,15%
298	Aménagement routier Résidence Buissonet	49 800,00	0,91%
300	Eclairage led Rte du Gateau et Rte de Poigny	48 000,00	0,88%
301	Vestiaire et éclairage stade	323 724,60	5,94%
302	Classe supplémentaire Y/C équipements	463 706,10	8,51%
303	Signalisation routière	46 800,00	0,86%
304	Gros outillage	36 000,00	0,66%
305	Réaménagement des ex-vestiaires stade	9 000,00	0,17%

306	Tous Diagnostics des bâtiments communaux	48 000,00	0,88%
307	Création de sanitaires école élémentaire	60 000,00	1,10%
308	Modification PLU	18 000,00	0,33%
309	Aménagement chemin Guéville livraison chantier école	43 000,00	0,79%
310	Séparation réseaux téléphonie-internet Mairie/Ecole	46 465,56	0,85%

Commentaires :

Les projets d'investissements de l'année 2023 sont nombreux et variés, ils répondent aux besoins essentiels de la collectivité. Au travers des différents programmes inscrits, il est notoire que l'école concentre une mobilisation de fonds importants (plus de 80% du budget d'investissement). Pour autant, d'autres programmes sont prévus tels, l'équipement du nouveau stade, la signalisation routière ou la modernisation des outillages, les acquisitions de biens, ...

Les économies d'énergie ne sont pas délaissées 2 programmes sont inscrits.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement sont équilibrées à 5 656 119,38€